



Présentation du métier, objectif et débouchés

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Au cours de sa carrière, l'ambulancier pourra changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant(e).



Aptitudes et compétences

Un « bon ambulancier » n'est pas seulement un conducteur prudent et rapide ! En contact permanent avec les patients, les personnes blessées ou handicapées, ce professionnel de santé doit être disponible, calme, patient et posséder des qualités d'écoute. Il doit savoir rassurer le patient si cela est nécessaire. Sang-froid et réactivité sont très appréciés dans ce métier.

Dans toutes les situations et surtout lorsqu'une vie est en jeu, l'ambulancier doit prendre rapidement et seul, les bonnes décisions. En cas d'interventions longues et pénibles, impossible d'être ambulancier sans une solide résistance physique. L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour. De plus un examen médical doit permettre la délivrance d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance obligatoire.



Formation d'Ambulancier en apprentissage

Devenir apprenti est une occasion d'entrer rapidement en action ! Cette action emporte l'apprenti dans la découverte du monde du travail par l'immersion dans la vie des équipes de professionnels, l'organisation des services ... L'apprentissage est aussi un moyen de se connaître dans l'action et de s'y préparer graduellement. Construction professionnelle, construction émotionnelle et construction technique sont parmi les nombreux avantages de l'apprentissage.

• Durée de l'apprentissage et de la formation

La durée du contrat d'apprentissage est fonction de la durée de la formation qui peut être au maximum de 24 mois. La formation comporte 801 heures au total, dont 556h de cours en IFA et 245h de formation réalisée en milieu professionnel.

• Dates clés pour entrer en apprentissage

Les dates d'inscription varient en fonction de l'IFA. Nous vous conseillons de contacter l'**IFA partenaire** (cf. liste sur le dos de la page) pour avoir les dates exactes et de vous manifester auprès des **référénts CERFAH** (cf. sur le dos de la page).

Pré-requis

- ✓ Être admis au sein de l'IFA partenaire,
- ✓ Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage,
- ✓ Titulaire du permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité
- ✓ Satisfaire aux obligations médicales et vaccinales.

Mise à jour le 13/03/2023



• Spécificité de l'apprentissage

La formation de 801 heures s'articule dans une alternance de périodes de formation théoriques en IFA, de périodes de stages obligatoires dans les lieux prévus par le référentiel de formation et de périodes de travail chez l'employeur à raison de 35h hebdomadaire.

• Contenu

10 modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'ambulancier(e) :

Bloc 1	Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions
Bloc 2	Réalisation d'un recueil de données Cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Bloc 3	Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
Bloc 4	Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention
Bloc 5	Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques

• Lieu de l'apprentissage

La signature d'un contrat d'apprentissage peut se faire avec tout employeur ambulancier de Marseille et ses environs.

• Tarifs

La formation est gratuite pour les apprentis.

• **Les salaires** : Sur une échelle de 43% à 100% du SMIC en vigueur chaque année. En fonction de l'âge de l'apprenti.

• Méthodes pédagogiques

En plus des enseignements théoriques, les apprentis réalisent des stages en milieu professionnel leur permettant l'évaluation de leurs compétences professionnelles retranscrites ensuite dans leur portfolio.

Les apprentis, grâce à leur travail de terrain complémentaire, jouissent d'une adaptabilité et d'une dextérité professionnelle particulièrement importante.

• Evaluation

La formation d'ambulancier est sanctionnée par un diplôme d'état de niveau 3 (ou niveau 5 de l'ancienne nomenclature, CAP/BEP).

Evaluations par modules et blocs de compétences tout au long de la formation. Le Diplôme d'Etat d'ambulancier(e) s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel (stages).

• Accessibilité

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.



Liste des référents CERFAH & IFA partenaire

Référents CERFAH

Référent formation 13/83/84 : Mr INGHILLERI - 06.25.99.20.38

jf.inghilleri@cerfah.fr

Référent formation 06 : Mme LAUGIER - 06.62.57.79.73

m.laugier@cerfah.fr

Référent handicap : Mme DAUMAS - 06.50.87.15.47 l.daumas@cerfah.fr

IFA IRFSS Houphouet Boigny

416, Chemin de la Madrague-Ville

13015 Marseille

Tél : 04 91 96 68 10

IFA IFPVPS - La Garde

957 avenue du 1er bataillon d'infanterie de marine du pacifique

83130 La Garde

Tél : 04 22 07 00 58

IFA CHU de Nice

10 Av. Banco,

06030 Nice

Tél : 04 92 03 21 27

IFA du GIPES

740 Chemin. des Meinajaries,

84000 Avignon

Tél : 04 32 40 37 00

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

CERFAH
9 Boulevard de Louvain
13008 Marseille



04 91 78 10 06



contact@cerfah.fr



@cerfah



www.cerfah.fr